

CARTE POSTALE D'ALLEMAGNE POUR LA FRANCE AU TARIF DES IMPRIMÉS

Laurent BONNEFOY

" PRÉSENTATION MULTIPLE " DU 4 SEPTEMBRE 2010

Carte postale affranchie d'Allemagne pour la France au tarif imprimé, retournée à l'expéditeur pour mention manuscrite.

La convention UPU recommandait le retour à l'expéditeur des imprimés non conformes mais la taxation comme carte postale insuffisamment affranchie est plus couramment observée. Brigitte Abensur, dans Documents Philatéliques n° 171, a signalé un cas similaire pour la Belgique qui applique assez régulièrement ce règlement. L'Allemagne n'est pas un pays réputé pour avoir ainsi pratiqué. Cette carte ne semble pas avoir été acheminée en France. La raison n'est peut-être pas le mot "verso" sous l'étiquette mais plutôt le mot "cathédrale" écrit à côté de la légende en bas à gauche !

